



Procès-Verbal BUREAU PLENIER

RÉUNION DU 13 JUIN 2022 À 17H30 En visioconférence à Lyon, Cournon & Aurillac

Présidence : Pascal PARENT.

Présents :

A Lyon : Denis ALLARD, Didier ANSELME, Pierre LONGERE, Daniel THINLOT.

À Cournon : Yves BEGON, Nicole CONSTANCIAS, Raymond FOURNEL, Lilian JURY, Guy POITEVIN.

A Aurillac : Roland LOUBEYRE, Jacques VANTAL.

Présent en visio : Joël MALIN.

Excusés : Dominique DRESCOT, Jean-Marc SALZA.

Assistent à Lyon : Pierre BERTHAUD, Méline COQUET, Richard DEFAY, Sylvie DI IORIO.



Le Président fait part aux membres du Bureau Plénier des remerciements de la famille de Jacky Burlat pour les témoignages de soutien des membres de la LAuRAFoot lors de son décès.

Il adresse ses félicitations aux clubs pour les palmarès connus à ce jour :

Anancy FC	Montée en Ligue 2
Le Puy Foot 43 Auvergne	Montée en National 1
Thonon Evian Grand Genève FC	Montée en National 2
AS Domeratoise	Montée en National 3
US Feurs	Montée en National 3
Aix FC	Montée en National 3
Goal Futsal Club	Montée en Division 2 Futsal
Le Puy Foot 43 Auvergne	Montée en National U19
Grenoble Foot 38	Montée en National U17
Andrézieux Bouthéon FC	Montée en National U17
AS Saint Priest	Montée en Championnat National Féminin U19

1. Informations du Président et du Président Délégué.

✓ Point sur l'ouverture de la campagne de licences 2022/2023.

La campagne des licences a débuté le 8 juin dernier et à ce jour, 1 345 licences ont été délivrées.

Méline COQUET informe que depuis cette saison, il y a un blocage de la saisie des demandes de licence lorsque les Président, Trésorier, Secrétaire ne sont pas renseignés dans Footclubs et n'ont pas encore pris leur licence. Il conviendra donc de se rapprocher de la FFF pour essayer de faire modifier ce paramétrage (sur lequel nous n'avons pas la main) car si la LAuRAFoot applique une amende au 31 octobre lorsque les clubs ne sont pas en règle avec cette obligation, elle ne souhaite pas bloquer la saisie des licences. D'autant plus qu'à la date d'ouverture de la saisie des licences, certains clubs ne connaissent même pas l'identité des membres de leur bureau pour la saison suivante.

A suivre.

✓ AG de la MDS du 22 juin 2022.

Les titulaires désignés n'étant pas disponibles et les suppléants n'ayant pas de droit de vote, des procurations seront adressées à la M.D.S..

✓ Inscriptions Coupe de France 2022/2023.

Pierre LONGERE fait part des 844 engagés à ce-jour (-100 clubs par rapport à l'année dernière, principalement des clubs de D3 et D4). Des relances ont été faites auprès des clubs car il ne leur reste que deux jours pour s'engager.

✓ Finales des Coupes LAuRAFoot Seniors Masculine et Féminine à Riorges du 11 juin 2022.

Le Bureau Plénier félicite le club support de ces finales, le FC RIORGES, ainsi que la mairie de RIORGES, pour le bon déroulement de la manifestation, pour le travail effectué ainsi que le très bon accueil réservé à la LAuRAFoot.

Il adresse également ses félicitations aux deux clubs vainqueurs de ces finales :

- Féminine : OLYMPIQUE LYONNAIS (2) vainqueur du Clermont Foot 63.
- Masculine : F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 (2) vainqueur du FC Echirolles.

Le Président PARENT évoque un courrier du CLERMONT FOOT FOOT 63 relatif à l'organisation de la finale de la Coupe LAuRAFoot en même temps que la Phase d'Accession Nationale (PAN), estimant que cela a désavantagé leur club.

Pascal PARENT rappelle que la finale féminine étant jumelée avec la finale masculine, et le championnat masculin s'étant terminé le 28 mai, ces finales ne pouvaient être organisées qu'au mois de juin. Il aurait donc été difficile de faire mieux pour la LAuRAFoot dans la mesure où la PAN d'accession en D2 Féminine a lieu sur les quatre week-ends du mois de juin.

Un courrier en réponse sera adressé au club.

- ✓ **Match de barrage U18 - Puy Foot 43 Auvergne / Olympique de Valence du 12 juin 2022 à Tola Vologe.**

Ce match s'est globalement bien passé en termes d'organisation.

Toutefois, il nous a aussi permis de constater quelques faiblesses sur notre site et les points à améliorer pour les prochains matchs : problème au niveau des barrières, trou dans le grillage, manque de places assises...

Des mesures correctives sont à entreprendre dans les meilleurs délais.

- ✓ **Finale de la Coupe Régionale Futsal Georges VERNET à Saint Romain en Gal du 18 juin 2022 à 18h00.**

Pierre LONGERE, en charge du dossier, a invité la famille de Georges VERNET pour assister à cette finale.

Il regrette le peu d'engouement de la part de la C.R. Futsal, et espère que d'autres élus ou bénévoles se manifesteront davantage.

2. AG FFF du samedi 18 juin 2022 à Nice.

- ✓ **Organisation du déplacement de la délégation LAuRAFoot**

Lilian JURY a fait parvenir un mail à la délégation avec toutes les informations nécessaires au déplacement et à l'hébergement du jeudi 16 juin.

Départ de Lyon fixé à 13h00.

Départ de Cournon fixé à 12h00.

Départ de Brioude fixé à 12h30.

Le rendez-vous à l'hôtel de Mandelieu-la-Napoule est fixé à 18h00/18h30.

La délégation de la LAuRAFoot sera logée à l'hôtel Nice Riviera à partir du vendredi 17 juin.

- ✓ **Examen des textes et du budget soumis à l'AF et positionnement de la Ligue.**

Les propositions de modifications de textes et le budget ont été étudiés au cours du dernier Conseil de Ligue du 4 juin dernier.

Les membres de la délégation de la LAuRAFoot sont favorables à toutes les propositions hormis celle concernant l'article 160 de RG de la FFF.

NOMBRE DE JOUEURS MUTES

Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

1.a) Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

b) Toutefois Pour les pratiques à effectif réduit des catégories U19 et supérieures, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à

quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence «Mutation» pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements. En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match est limité à deux maximum reste le même.
[...]

- **La LAuRAFoot aurait préféré que l'on raisonne plutôt par rapport au nombre de mutés provenant d'un même club sans changer le nombre maximum de 6 joueurs et n'est pas favorable à cette modification en l'état.**

3. AG de la LAuRAFoot du samedi 25 juin 2022 à Saint Etienne.

- ✓ Point sur l'organisation et répartition des prises de parole

Le Président fait le point sur l'Ordre du Jour et les différentes prises de paroles :

- Accueil par le Président
- Explications sur le fonctionnement du vote électronique puis vote Test : **R. DEFAY**
- Allocution de Pascal PARENT, Président de la LAuRAFoot.
- Annonce du quorum : **R. DEFAY**
- Examen des souhaits de modification aux Statuts de la Ligue : **S. ZUCHELLO**
- Approbation du Procès-verbal de l'A.G. Ordinaire du 4 décembre 2021 : **P. PARENT**
- Approbation du rapport moral et des rapports d'activité des commissions de la saison 2021/2022 : **P. LONGERE**
- Point financier : budget prévisionnel et tarifs 2022-2023 : **D. THINLOT et P. PARENT** (pour les tarifs)
- Récapitulatif des décisions prises par le Conseil de Ligue et/ou le Bureau Plénier entre le 18/11/2021 et le 04/06/2022 dans l'intérêt du football régional : **P. PARENT**
- Election des membres représentant la LAuRAFoot aux Assemblées Fédérales : **L. JURY**
- Examen des vœux et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue : **S. ZUCHELLO** pour tous les textes, sauf :
 - Le Règlement Financier : **P. PARENT**
 - Le Prix du Fair-Play, le Challenge de la Sportivité et le Challenge de l'Ethique : **B. BARBET**
 - Les modifications au Championnat U16 R1 : **A. MEYER**
 - Le Statut de l'Arbitrage : **L. JURY**
- Vœu de l'AS Saint-Jacques : **L. JURY**
- Informations concernant certaines modifications aux textes fédéraux : **S. ZUCHELLO, L. JURY** (pour le Statut de l'Arbitrage), **A. MEYER** (pour la pyramide des compétitions nationales seniors libres).
- Questions diverses.
- Clôture de l'Assemblée Générale par Pascal PARENT, Président de la LAuRAFoot.

Le Bureau Plénier fait le point sur les modifications aux textes fédéraux les plus importantes à présenter aux clubs lors de l'AG de la LAuRAFoot :

- Modifications au Statut de l'Arbitrage (votées à l'AF du 11 décembre 2021).
- Création d'un Challenge National Féminin Futsal dès la saison 2022/2023 (votée à l'AF du 11 décembre 2021).

Textes à présenter sous réserve des votes au cours de l'AF du 18 juin :

- Article 70 des RG de la FFF : examen médical des entraîneurs.
- Article 89 des RG de la FFF : délai de qualification (présentant le nouveau tableau et l'exemple).
- Article 85 des RG de la FFF : retrait de la licence.
- Article 97 des RG de la FFF : encadrer deux clubs simultanément.
- Article 144 des RG de la FFF : nombre de remplacements (attention, il faudra bien préciser que c'est uniquement pour les compétitions nationales, la ligue prenant volontairement son temps car il y a plusieurs réflexions à mener).
- Article 160 des RG de la FFF : nombre de joueurs mutés.
- Article 2 du Guide de procédure pour la délivrance des licences : Examen médical des arbitres
- Licences, participation et qualification en Coupe de France, Coupe de France Féminine et Coupe Gambardella Crédit Agricole.
- Article 3 - Coupe Nationale Futsal : engagements.
- Nouvelles Pyramides des championnats nationaux seniors libres féminins et masculins.

✓ **Indemnisation des délégués des districts.**

Lilian JURY propose d'indemniser pour chaque AG de Ligue, les Districts non limitrophes de celui qui accueille l'A.G. de Ligue sur la base d'un véhicule pour 4 délégués (sur la base de 2,5 € par km) + les péages éventuels.

Le compte du District sera crédité du montant correspondant, libre ensuite aux Districts de disposer de cette somme pour organiser leur déplacement et éventuellement d'y associer des clubs.

→ **Le Bureau Plénier valide cette proposition à l'unanimité avec application dès la prochaine AG de ligue du 25 juin 2022.**

4. Championnats régionaux 2021/2022.

✓ Point sur les montées et les descentes.

Ce vendredi 10 juin ont été publiées sur le site internet de la Ligue, les montées et descentes dans les différents championnats seniors et jeunes masculins (à venir les championnats féminins et futsal selon les résultats des P.A.N.).

Pascal PARENT et Lilian JURY demandent à ce que leur soit envoyé rapidement les desideratas des clubs catégorie par catégorie.

Une réunion pour travailler sur la composition des poules sera prévue courant juillet avant le Bureau Plénier du 11 juillet.

5. Planning des manifestations de la LAuRAFoot pour le 2^e semestre 2022.

Ce point sera mis à l'Ordre du Jour du Conseil de Ligue du 2 juillet 2022.

Le séminaire de rentrée des Présidents de Ligue et Districts de la LAuRAFoot aura lieu soit le 27/08 soit le 04/09.

Le Bureau Plénier prévu le 13 juillet est en effet avancé au 11 juillet 2022 car le Président a un COMEX le même jour.

Si nécessaire, un Bureau Plénier électronique pourra être organisé le vendredi 15 juillet.

6. IR2F

✓ Retour audit de surveillance Qualiopi et point sur les tarifs 2022/2023

Joël MALIN informe que cet audit s'est très bien passé et qu'il n'y a pas de point de blocage majeur. L'auditrice a souligné quelques petites améliorations à apporter mais d'après Elise PONCET, elle a les documents manquants qu'elle va lui transmettre dans les prochains jours.

Denis ALLARD et Joël MALIN tiennent à souligner la grande compétence d'Elise PONCET, sa connaissance et sa maîtrise dans la gestion des nombreux dossiers

Pierre BERTHAUD a demandé à l'IFF de transmettre tous les remerciements du Pôle Formations à l'auditrice qui a été très à l'écoute également.

Tarifs :

Les tarifs de la LAuRAFoot doivent être adaptés à compter de la saison prochaine afin de s'aligner petit à petit sur les tarifs préconisés par l'IFF. L'idée est de « lisser » l'augmentation sur 2 saisons pour en limiter les impacts.

Richard DEFAY rappelle les tarifs 2021/2022 :

TARIF IFF 2021/2022			
Nombre de jours	FRAIS D'INSCRIPTION	FRAIS PEDAGOGIQUE	TARIF TOTAL 5€ / heure
4 jours - 32h	15,00 €	145,00 €	160,00 €
2 jours - 16h	15,00 €	65,00 €	80,00 €
1 jour - 8h	15,00 €	25,00 €	40,00 €

TARIF IR2F 2021/2022			
Nombre de jours	FRAIS D'INSCRIPTION	FRAIS PEDAGOGIQUE <i>25€ par jour</i>	TARIF TOTAL
4 jours - 32h	10,00 €	100,00 €	110,00 €
2 jours - 16h	10,00 €	50,00 €	60,00 €
1 jour - 8h	10,00 €	25,00 €	35,00 €

→ Puis, après présentation et discussion, le Bureau Plénier valide les tarifs suivants à l'unanimité :

Saison 2022/2023 :

TARIF IFF 2022/2023			
Nombre de jours	FRAIS D'INSCRIPTION	FRAIS PEDAGOGIQUE	TARIF TOTAL 5€ / heure
4 jours - 32h	15,00 €	145,00 €	160,00 €
2 jours - 16h	15,00 €	65,00 €	80,00 €
1 jour - 8h	15,00 €	25,00 €	40,00 €

TARIF IR2F 2022/2023			
Nombre de jours	FRAIS D'INSCRIPTION	FRAIS PEDAGOGIQUE	TARIF TOTAL
4 jours - 32h	15,00 €	120,00 €	135,00 €
2 jours - 16h	15,00 €	55,00 €	70,00 €
1 jour - 8h	15,00 €	25,00 €	40,00 €

A partir de la saison 2023/2024 :

TARIF IFF 2023/2024			
Nombre de jours	FRAIS D'INSCRIPTION	FRAIS PEDAGOGIQUE	TARIF TOTAL 5€ / heure
4 jours - 32h	15,00 €	145,00 €	160,00 €
2 jours - 16h	15,00 €	65,00 €	80,00 €
1 jour - 8h	15,00 €	25,00 €	40,00 €

TARIF IR2F 2023/2024			
Nombre de jours	FRAIS D'INSCRIPTION	FRAIS PEDAGOGIQUE	TARIF TOTAL
4 jours - 32h	15,00 €	145,00 €	160,00 €
2 jours - 16h	15,00 €	65,00 €	80,00 €
1 jour - 8h	15,00 €	25,00 €	40,00 €

7. Questions et/ou points divers.

✓ **Conseil d'Administration d'Hauteville 3 S.**

La LAuRAFoot a reçu une convocation à la prochaine réunion du Conseil d'Administration d'Hauteville 3 S.

La LAuRAFoot ne travaillant plus avec eux, il conviendra de nous excuser pour cette réunion mais également de préciser qu'il n'y a plus lieu de convoquer la Ligue désormais.

✓ **Suite des bilans départementaux Labels Jeunes FFF / Féminines / Futsal 2021/2022.**

Suite au dernier Conseil de Ligue, le District de Lyon et du Rhône a fait parvenir ses délibérations et valide tous les labels sauf :

- Proposition de retrait de tous les Labels à VENISSIEUX FC suite à la suspension prononcée à l'encontre d'un de leurs éducateurs.
- Proposition de retrait des Labels Jeunes et Féminines au club de SUD LYONNAIS suite à une agression sur arbitre.

Le Président PARENT informe que le VENISSIEUX FC a fait appel de la sanction prise envers leur éducateur et qu'il est donc difficile de se prononcer tant que les procédures sont en cours.

Concernant SUD LYONNAIS, le Règlement relatif au retrait des Labels est très clair et l'agression sur un arbitre entraîne automatiquement ce retrait.

Le Président PARENT souhaite qu'à compter de la saison prochaine, il soit fait la différence entre une fraude ou des voies de fait envers un officiel, et une sanction envers un joueur, éducateur ou dirigeant pour des faits moins graves ou qui ne concernent pas des officiels. Rien n'empêche de mettre du sursis sur l'obtention du Label, il n'est quelquefois pas opportun de faire du « tout ou rien ». Il souhaite également que pour les clubs disposant de plusieurs Labels (Jeunes – Féminin – Futsal), on raisonne Label par Label car le retrait de l'un peut ne pas entraîner forcément le retrait de l'autre ou des deux autres.

Il rappelle enfin que le Bureau Plénier ou le Conseil de Ligue est en capacité de retirer des Labels de clubs Départementaux ou Régionaux, mais que s'il s'agit d'un club national, la Ligue émet un avis à destination du BELFA qui confirmera ou infirmera.

Le District de Drôme-Ardèche auditionnant ses clubs labellisés ce soir, fera parvenir ses listes ultérieurement.

✓ **Pierre LONGERE :**

- Demande de validation par le Bureau Plénier des candidatures de Délégués Régionaux :
 - M. Jean-Claude MARTIN (District Ain)
 - M. Jean-Bernard GASC (District Cantal)
 - M. Joël KERDO (District Drôme-Ardèche)
 - M. Yohan DUTCKOWSKI (District Isère)
 - M. Jorge LOPES (District Puy de Dôme)
 - M. Mehdi FEZZANI (District Lyon et Rhône)
 - M. Aldo MARCOTULLIO (District Haute-Savoie Pays de Gex).Avec l'accord des Présidents de District.

Rappel : 2 candidatures fédérales : MM. Kevin FRANCOIS et Jérôme SPADA (convoqués à la FFF le 21 juin).

→ **Le Bureau Plénier valide les candidatures proposées à l'unanimité.**

- Validation par le Bureau Plénier : « Meilleures Performances COUPE DE FRANCE et COUPE GAMBARDELLA C.A. » :

COUPE DE FRANCE 2021/2022 :

Meilleur club de Ligue : FC VENISSIEUX

Meilleur club de District : AS SILLINGY

COUPE GAMBARDELLA C.A. 2021/2022 :

Meilleur club de Ligue : LYON LA DUCHERE

Meilleur club de District : AS DAVEZIEUX VIDALON

Pierre LONGERE souhaite que les remises des récompenses soient faites au moment des tirages au sort effectués à la LAuRAFoot à la rentrée prochaine.

→ **Le Bureau Plénier valide à l'unanimité les propositions de Pierre LONGERE.**

Nicole CONSTANCIAS souhaite qu'il en soit de même pour les club Féminins.

Le Président PARENT lui rappelle qu'il appartient à la Commission de Féminisation de faire des propositions au Bureau Plénier ou Conseil de Ligue en ce sens.

✓ **Didier ANSELME :**

- Formations CTD DAP : prise en charge des autres frais (déplacements, coûts des salaires, ...) par l'OPCO de l'employeur, à savoir le district.

Richard DEFAY informe qu'il faut pour les actions collectives reconnues :

- S'assurer de l'éligibilité de la formation,
- S'assurer des fonds disponibles,
- Avoir une tête de réseau (la Ligue) avec a minima 2 structures existantes (comprenant au minimum 6 salariés).

Il précise que les frais annexes sont pris en charge avec des plafonds pour les déplacements, repas, location de salle et hébergement, mais que les charges salariales ne sont pas remboursées.

Détections supplémentaires : décision à prendre pour les U16 & U17.

Pierre BERTHAUD donne les explications relatives à cette opération tant en investissement humain qu'en termes de temps.

Après discussion et sur proposition du Président vu la charge de travail de l'ETR et les mouvements actuels au sein de son personnel, cette opération est mise entre parenthèse cette saison, celle-ci n'étant d'ailleurs pas obligatoire.



La séance est levée à 21h00.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE